

il revient sur sa décision après presque 2 ans

Par lillas, le 05/04/2011 à 16:43

Je suis en instance de divorce depuis 2 ans. Ns avons 3 enfants. Lorsque mon mari est parti, il m'a dit me laisser la garde des enfants et qu'il me laissait aussi la maison pour que nos enfants garde leur cadre familiale. Je lui ai alors demandé une pension alimentaire minimum. Nous avons entamer une procédure de divorce à l'amiable, en passant devant un notaire pour établir un acte liquidatif de nos biens, que ns avons signé, que le juge devait valider lors de l'audience de notre divorce. Tout a été très clair pendant presque deux ans. Une semaine avant de passer chez le juge, notre avocat commun nous a reçu pour faire un petit point avant la date d'audience. Cela a été la douche froide, mon mari a annoncé qu'il ne voulait plus me laisser la maison et qu'il exigeait la moitié de sa valeur. La stupéfaction après 2 ans, des frais de notaire, d'avocat et surtout il était complètement d'accord jusqu'à cette date. Que faire ? je suis désemparée. Merci de votre réponse

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **01:00**

Soit vous acceptez

Soit vous prenez un autre avocat et attendez qu'il fasse la demande en divorce